



Luc BELOT
Député de Maine-et-Loire



Juin 2016

Point d'étape des avancées sociales

Santé

Elargissement de l'accès à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) : augmentation de 309 000 bénéficiaires de la CMU-C et de 255 000 bénéficiaires de l'ACS en 2 ans et un potentiel de 750 000 personnes supplémentaires.

Complémentaire santé pour tous les salariés : la participation financière de l'employeur est au moins égale à 50 % de la cotisation. 60 accords de branche instaurant une couverture de frais de santé ont notamment été présentés.

L'accès réel à la contraception a été facilité par la gratuité de la contraception pour les mineurs de 15 à 18 ans et la gratuité de la pilule du lendemain à l'université. Le forfait IVG est désormais pris en charge à 100 %.

Le nombre de maisons de santé a été multiplié par quatre.

Protection maladie universelle : cette réforme évitera désormais la rupture des droits des assurés en cas par exemple de divorce, de changement de situation professionnelle ou de déménagement. Le statut d'ayant droit disparaît pour toutes les personnes majeures (on ne dépend plus de quelqu'un pour être affilié).

Renforcement de la couverture santé des personnes éligibles à l'Aide à la complémentaire santé : des baisses de tarifs allant jusqu'à 45 %, soit 300€ d'économies pour une personne seule (objectif de 1,3 à 1,4 million de personnes) ; elles bénéficient du tiers-payant intégral et de la suppression des franchises médicales. Ces personnes bénéficient également d'une participation de seulement 1€ par consultation.

Encadrement des dépassements d'honoraires (hausse enrayée).

Famille

Augmentation des prestations familiales : en 5 ans, les prestations aux familles nombreuses modestes ont augmenté de 20 % et l'allocation pour les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté de 10%.

Revalorisation de l'allocation scolaire : 75 euros en plus par enfant, de 6 à 18 ans, au titre de l'allocation de rentrée scolaire.

Les allocations familiales ne sont plus supprimées pour cause d'absentéisme scolaire.

Création de 18 000 places d'accueil pour les tout-petits dès 2013.

26 000 mariages de couples de même sexe.

Pour aider les familles à faire face aux situations de handicap plus de 28 000 agents qui accompagnent les élèves en situation de handicap sont passés en CDI et 3 761 places pour accueillir des personnes handicapées ont été ouvertes en France dès 2013 (près de 20 000 prévues d'ici 2017).

Réforme du congé parental : porté de 6 mois à 1 an pour le premier enfant, maintenu à 3 ans à partir du second, si chaque parent recourt intégralement au congé. L'objectif est d'inciter et d'augmenter la proportion de pères prenant un congé, et inversement de raccourcir la durée moyenne d'éloignement du travail des mères.

Généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (depuis avril 2016) : objectif de 90 000 familles à terme.



Visite de la Maison d'Assistants Maternels « MAM'ITA » de Soulaire-et-Bourg

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat a progressé de 1,7 % en 2015, un niveau sans équivalent depuis 2007.

Baisse des impôts des catégories moyennes et populaires en 2014 et 2015 : suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu soit 9 millions de foyers bénéficiaires, 3 millions sortis de l'impôt sur le revenu, ce qui représente une moyenne de 300€ d'impôt en moins, soit 300€ de pouvoir d'achat en plus.

L'encadrement des loyers à la relocation est une réalité depuis 2012 : un appartement loué il y a 10 ans qui revient sur le marché est désormais peu loué au même prix qu'alors.

Les taux d'emprunt sont à des planchers historiques : ils bénéficient à tous ceux qui empruntent pour acheter une maison, une voiture ou contractent un prêt étudiant.

Prochainement

Septembre 2016 : Baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages modestes et les classes moyennes. 12 millions de foyers fiscaux auront bénéficié de cette baisse de 5 milliards d'euros soit les deux tiers des foyers fiscaux imposés sur le revenu.

Septembre 2016 : Augmentation du RSA de 2 % après une hausse de 10 % sur les 5 dernières années.

Janvier 2017 : Chèque énergie (200 000 foyers bénéficiaires), destiné aux foyers modestes, pour remplacer les tarifs sociaux de l'énergie. Il peut être utilisé pour régler des factures de chauffage ou financer des travaux de rénovation énergétique.

Les frais bancaires ont été plafonnés.

Prime de 10 000€ pour remplacer sa vieille voiture diesel par un nouveau véhicule électrique.

L'aide alimentaire aux plus démunis s'élève à plus d'un demi-milliard d'euros sur la période 2014-2020 et la déductibilité fiscale des dons agricoles a été facilitée.

Elargissement du prêt à taux zéro pour devenir propriétaire, afin notamment d'aider les jeunes à accéder à la propriété. Il s'ajoute aux taux bas dont bénéficient les ménages grâce au sérieux budgétaire du gouvernement.

Crédit d'impôt pour déduire 30 % sur sa facture de travaux d'isolation afin de réduire sa facture d'énergie.

Janvier 2017 : Compte Personnel d'Activité (CPA).

Il intégrera le compte personnel de formation et le compte pénibilité et prévoira des mesures pour soutenir les jeunes, avec de nombreuses heures de formation pour ceux qui décrochent ou ceux effectuant un service civique. Le CPA s'appliquera aux salariés, mais aussi aux travailleurs indépendants. Au-delà de cette étape importante, le compte personnel d'activité devra progressivement s'enrichir pour intégrer de nouveaux droits. Un débat public a été lancé. Nous pourrons, avec le Gouvernement, nous appuyer sur les propositions qui seront produites pour enrichir cette réforme qui doit préfigurer la protection sociale de demain.

Novembre 2017 : Instauration du tiers payant.



Quartier Monplaisir à Angers : temps d'échange avec les habitants



Visite de l'exploitation agricole « Les Trinottières » avec André Marchand à Montreuil-sur-Loir

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 ANGERS cedex 2

Assemblée nationale - 126 rue de l'Université - 75007 PARIS

✉ ibelot@assemblee-nationale.fr

☎ 02.41.87.95.95

www.lucbelot.net

